

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE591

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 11

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« même code »,

les mots :

« code de la consommation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.